

(N° 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1920

Rapport de la Commission des Sciences et des Arts, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant certaines dispositions de la loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891, sur la collation des grades académiques.

(Voir le n° 21, du Sénat.)

Présents : MM. DERBAIX, vice président-rapporteur ; MAGIS,
DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE et LIBBRECHT.

MESSIEURS,

Se référant à l'Exposé des Motifs dont tous les membres admettent le bien fondé, la Commission, à l'unanimité, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice Président-Rapporteur,
E. DERBAIX.